

# Info Cultures maraîchères

## 15/2022

15 juin 2022

Prochaine édition le 22.06.2022

### Table des matières

Attention: l'utilisation de ces produits sera bientôt interdite	1
Par forte chaleur, l'approvisionnement d'eau en suffisance est une condition nécessaire à la qualité des légumes ainsi qu'à une lutte efficace contre les maladies et ravageurs	3
Bulletin PV Cultures maraîchères	3

### Attention: l'utilisation de ces produits sera bientôt interdite

Suite aux adaptations légales, plusieurs substances actives ont été retirées de l'annexe 1 de l'Ordonnance sur les produits phytosanitaires (OPPh). Pour de nombreux produits concernés, l'échéance du délai d'utilisation est fixée au **30.06.2022** ou au **01.07.2022**. Au-delà de ces dates, leur usage sera donc interdit.

Les produits combinés contenant la substance desméthiphame sont supprimés en raison du retrait de cette substance active. Pour les deux produits Nizo (Stähler) et Graminex (Syngenta) contenant la substance active propyzamide, le délai d'utilisation échoit au 30.06.2022 (mais dans ce cas, ce délai n'est pas lié aux adaptations de l'Ordonnance, ou au retrait de substances actives). Chez Stähler, le produit de substitution est le Nizo S (W 6703-3), qui bénéficie d'une autorisation de vente basée sur le produit Proper Flo de Schneider (W 6703). Les indications et les charges sont les mêmes que pour celui-ci.

Herbicides			
Matière(s) active(s)	Produit	Numéro W	Délai d'utilisation
Bromoxynil	Xinca (Omya)	W 7167-1	30.06.2022
Diquat	Barala (Omya) Diquat (Schneider) Reglone (Syngenta) Reglone (Stähler) Reglone (Bayer) Reglone (Leu+Gygax) Rodeo (Leu+Gygax)	W 1076-3 W 4948 W 1076 W 1076-1 W 1076-2 W 1076-4 W 7174	01.07.2022
Ethofumésate + Phenméthiphame + Desméthiphame + Lénacile	Betanal Maxxpro (Bayer)	W 6692	01.07.2022

Suite en page 2.



Herbicides (suite)			
Matière(s) active(s)	Produit	Numéro W	Délai d'utilisation
Ethofumésate + Phenmédiphame + Desmédiphame	Beetup Pro SC (Stähler)	W 6287	01.07.2022
	Belvedere forte (Leu+Gygax)	W 6848	
	Sugaro Pro (Syngenta)	W 6287-1	
	Beta Team (UPL)	W 6949	
	Beta Team (Schneider)	W 6949-1	
	Beta-Trio (UPL)	W 7183	
	Mentor Contact (Omya)	W 7183-1	
	Betanal Expert (Bayer)	W 6145	
Phenmédiphame + Desmédiphame	Betanal care (Bayer)	W 6827	01.07.2022
Haloxyfop-(R)-méthyléster	Gallant 535 (Omya)	W 4254	30.06.2022
Propyzamide	Nizo (Stähler)	W 6992	30.06.2022
	Graminex (Syngenta)	W 6992-1	

Insecticides			
Matière(s) active(s)	Produit	Numéro W	Délai d'utilisation
Bifenthrine	Talstar SC (Stähler)	W 6043	01.07.2022
Méthomyl	Lannate 25 WP (DuPont)	W 1752	01.07.2022
	Lannate 25 WP (Leu+Gygax)	W 1752-1	
	Methomyl 25 WP (Omya)	W 1752-2	
Pymétrozine	Plenum WG (Syngenta)	W 6001	01.07.2022
Spirodiclofène	Envidor (Bayer)	W 6155	01.07.2022
Thiaméthoxame	Actara (Syngenta)	W 6192	01.07.2022
	Flagship (Syngenta)	W 6192-1	
	Cruiser 600 FS (Syngenta)	W 6457	

**Agroscope ne garantit pas l'exhaustivité des tableaux.**

Vous trouverez une liste complète des produits phytosanitaires retirés, avec les délais respectifs d'écoulement des stocks et/ou d'utilisation, sur <https://www.blv.admin.ch/blv/fr/home/zulassung-pflanzenschutzmittel/anwendung-und-vollzug/zurueckgezogene-pflanzenschutzmittel.html> .

**Martina Keller & Anouk Guyer (Agroscope)**

[martina.keller@agroscope.admin.ch](mailto:martina.keller@agroscope.admin.ch)

## Par forte chaleur, l'approvisionnement d'eau en suffisance est une condition nécessaire à la qualité des légumes ainsi qu'à une lutte efficace contre les maladies et ravageurs

Les conditions actuelles favorisent une forte croissance. L'environnement climatique chaud et sec annoncé augmente le risque de dessèchement et de brûlures, particulièrement dans les jeunes cultures dont le bon démarrage est largement tributaire de l'approvisionnement d'eau. Néanmoins, dans les cultures de chicorées, de salades, de choux de Chine, de céleris-branches et autres, on privilégiera les courts épisodes réguliers d'irrigation, afin de réduire le risque de brunissement du cœur.



Photo 1: Sur nombre de légumes, les nécroses marginales des feuilles internes caractérisent le syndrome de brunissement du cœur, comme ici sur chou de Chine (photo: Agroscope).



Photo 2: Dans les cultures à effeuillage intense, les fruits arrivant à maturité sont maintenant menacés de coups de soleil (photo: Agroscope).



Photo 3: L'hyperthermie entraîne la mort cellulaire et la décoloration des fruits, ici sur tomates (photo: Agroscope).

Un approvisionnement hydrique optimal influence également l'efficacité de la protection phytosanitaire. S'il n'est pas assuré, il y a un risque d'absorption insuffisante des substances systémiques, doublé d'un ralentissement de leur translocation dans les plantes. De plus, en conditions climatiques estivales, les traitements par aspersion ne devraient être appliqués qu'aux heures les plus fraîches du matin ou du soir. Cela concerne particulièrement l'utilisation des pyréthrinoides, dont l'efficacité n'est optimale que par des températures de 22 à 25°C. En raison de la forte évaporation et du risque de dérive aéroluque, il est recommandé d'augmenter la quantité d'eau et de réduire la pression, afin d'assurer le dépôt de plus grosses gouttelettes de bouillies.

### Bulletin PV Cultures maraîchères



Photo 4: Ponte mature de noctuelle du chou (*Mamestra brassicae*) sur une feuille de chou (photo: Lukas Müller, Inforama Seeland, Ins). L'infestation de chenilles dans les brassicacées est très variable selon les sites.

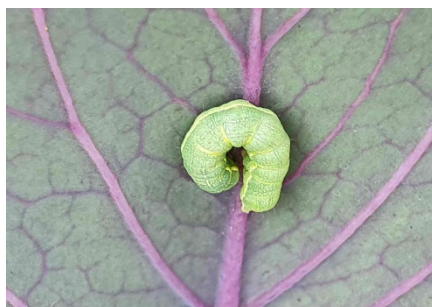


Photo 5: Sur une feuille de chou rouge, cette chenille de noctuelle repliée sur elle-même est probablement celle de la fausse arpenreuse du chou (*Trichoplusia ni*) (photo: Vincent Doimo, OTM, Morges).



Photo 6: Ponte de piéride du chou (*Pieris brassicae*) sur une feuille de chou, avec une jeune chenille néonée (photo: Agroscope).

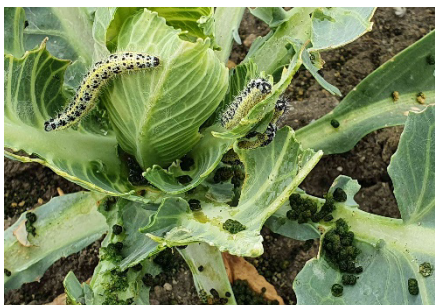


Photo 7: Les chenilles de la piéride du chou sont groupées dans l'attaque de la plante et y occasionnent d'importants dégâts (photo: Vincent Doimo, OTM, Morges).



Photo 8: Le brunissement apical des feuilles de fenouil observé actuellement peut être causé par une attaque de *Ramularia* sp. (photo: Agroscope).



Photo 9: Une pourriture des tiges causées par *Sclerotinia sclerotiorum* apparaît maintenant dans les cultures âgées de concombres (photo: Gaëtan Jaccard, OTM, Morges).

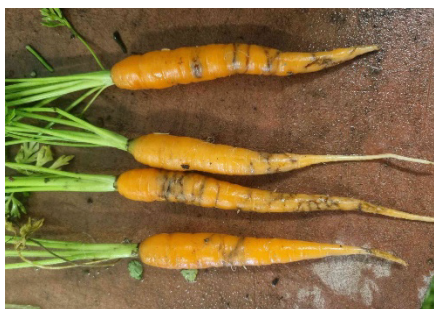


Photo 10: On signale plusieurs cas d'importants dégâts causés par les larves de la mouche de la carotte (*Psila rosae*) (photo: Vincent Doimo, OTM, Morges).

### Situation actuelles concernant les mouches des légumes

**Mouche du chou (*Delia radicum*):** Le deuxième vol et les pontes y afférentes sont en cours dans les zones menacées des régions précoces et mi-précoces. Il convient d'y protéger les **plantons des divers types de choux** par une application de spinosad (divers produits) avant leur mise en place. Aussi longtemps que les cultures sensibles sont couvertes de filets de protection intacts, elles peuvent être considérées comme protégées.

**Mouche des semis (*Delia platura*, *Delia florilega*):** On signale actuellement d'importants dégâts dans les semis de haricots. Dans les sites que nous surveillons, le pic du premier vol a eu lieu fin avril/début mai. Jusqu'ici le deuxième vol se montre comparativement plus modéré, mais nous avons enregistré une augmentation des captures dans certains sites à fin mai ou début juin.

**Mouche de la carotte (*Psila rosae*):** Au cours de la semaine passée, nos pièges n'ont capturé que quelques individus de mouche de la carotte. Le gros des populations se trouve actuellement au stade de larves ou de pupes, contre lesquelles aucune lutte n'est envisageable.



Photo 11: Mélégèthes du colza dans une inflorescence de brocoli (photo: Agroscope).

### Infestation massive de mélégèthes du colza

On a constaté sur l'ensemble du Plateau une infestation massive de mélégèthes du colza (*Meligethes aeneus*) dans les cultures de légumes. Il s'agit des nouveaux adultes de la génération 2022, qui ont fraîchement émergés de leurs pupes et se trouvent dans leur phase d'errance estivale (rappelons que l'espèce présente une seule génération annuelle). Pollenivores, ils s'activent en grand nombre sur diverses fleurs, notamment celles des courgettes. Ils peuvent être problématiques sur certaines cultures, par exemple les brocolis, dont ils abîment les boutons floraux en tentant d'atteindre le pollen. Il est recommandé de contrôler les cultures.

Pour lutter contre le mélégèthe du colza dans les cultures de choux-fleurs, on peut utiliser spinosad (AudiENZ, BIOHOP AudiENZ, Elvis) avec un délai d'attente d'une semaine.



Photo 12: Larves fraîchement écloses de la mouche blanche du chou (*Aleyrodes proletella*) sur un chou (photo: Agroscope).

### Forte infestation de mouches blanches du chou dans de nombreuses cultures de choux

Le vol d'invasion d'adultes de la mouche blanche du chou (*Aleyrodes proletella*) s'est encore renforcé au cours de la semaine passée. Il faut maintenant s'attendre à une invasion et à des pontes dans quasiment toutes les cultures de choux. On y a déjà trouvé de jeunes larves. Vérifiez régulièrement si vos cultures sont attaquées et faites un traitement si nécessaire, préférentiellement durant les heures les plus fraîches du matin ou du soir.

Sont autorisés contre ce ravageur dans les cultures de **choux fleurs, choux pommés et choux de Bruxelles** de plein champ, avec un délai d'attente de 3 jours: bifenthrine (Talstar SC ; délai d'utilisation : 01.07.2022), pyréthrine (BIOHOP DelTRIN) et pyréthrine + huile de sésame raffinée (Pyrethrum FS, Parexan N, Piretro MAAG). Ou, avec un délai d'attente d'une semaine, pymétozine (Plenum WG, délai d'utilisation : 01.07.2022) ménageant la plupart des auxiliaires, ainsi que l'huile de colza + pyréthrine (BIOHOP DelTRUM), et les acides gras (divers produits). Dans ces mêmes cultures, le délai d'attente est de 2 semaines pour le lambda-cyhalothrine (divers produits), ainsi que pour le spirotétramate (Movento SC). Dans les cultures de **choux pommés et choux de Bruxelles** le flonicamide (Teppeki) est autorisé avec un délai d'attente de 2 semaines. Sur **choux de Bruxelles**, est aussi autorisée l'azadirachtine A (BIOHOP DelNEEM, Neem MAAG, NeemAzaI-T/S) avec un délai d'attente de 2 semaines. L'utilisation d'acétamipride (divers produits) est autorisée sur **choux pommés, brocoli et romanesco** avec un délai d'attente de 2 semaines. Veillez à respecter le nombre maximal d'applications autorisé pour chacun des produits.



Photo 13: Les déformations apicales sur les choux de Bruxelles sont causées par des attaques de larves de *Contarinia* (photo: Agroscope).

### La phase principale du premier vol de la cécidomyie du chou a commencé

Dans la plupart des parcelles surveillées du Plateau, le vol de la cécidomyie du chou (*Contarinia nasturtii*) était en général très faible jusqu'ici, mais nous avons maintenant enregistré, sur deux sites de piégeage, un nombre de captures dépassant le seuil de 10 adultes par piège et par semaine.

Contre la cécidomyie du chou dans les cultures de **brocolis, colraves et choux de Bruxelles** de plein champ on utilisera préférentiellement, lorsque les températures sont élevées, les substances actives spinosad (divers produits; délai d'attente : 1 semaine) et spirotétramate (Movento SC ; délai d'attente : 2 semaines). Si les températures ne dépassent pas 22-25°C, on peut aussi utiliser un des pyréthrinoïdes autorisés (divers produits et substances actives, délai d'attente : 2 semaines). Il est recommandé de procéder à un traitement dirigé sur les lignes, à la dose de 500 l de bouillie par ha, en veillant à bien mouiller le cœur des plantes. Respectez également les autres charges légales !

**BiO** : Dans les régions menacées, recouvrir de filets les nouvelles plantations et surtout, d'une façon générale, les cultures de brocolis.



Photo 14: Symptômes d'attaque de teigne du poireau sur ail (photo: Agroscope).

### Teigne du poireau: le deuxième vol a commencé dans les régions menacées

Le deuxième vol de la teigne du poireau (*Acrolepiopsis assectella*) atteint sa plus forte intensité, et le nombre de captures dépasse le seuil de tolérance dans une partie des sites sous surveillance.

Les cultures de **poireau, ail et oignon** peuvent être protégées contre la teigne du poireau par un traitement avec un pyréthrinoïde autorisé (délai d'attente 2 semaines) ou avec le Dipel DF (*Bacillus thuringiensis* var. *kurstaki*, délai d'attente 3 jours). Pour le traitement avec des préparations à base de *Bacillus thuringiensis*, intervenir environ 7 jours après le pic de vol, afin d'atteindre le maximum de jeunes chenilles à l'éclosion, puisqu'il s'agit du seul stade sensible à ce produit. Sont autorisés contre ce ravageur dans les cultures de **poireaux**, avec un délai d'attente d'une semaine: *Bacillus thuringiensis aizawai* (XenTari WG, Agree WP) ou Spinosad (Audienz, BIOHOP AudiENZ, Elvis).

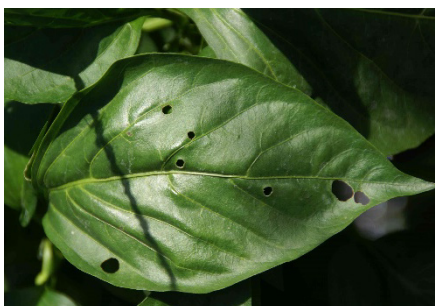


Photo 15: De telles perforations foliaires sur les légumes fruits sont généralement attribuables à des chenilles de noctuelles aériennes (Noctuidae) (photo du 13 juin 2022 par Agroscope).

### Présence de chenilles de noctuelles dans les cultures de légumes fruits sous abris

Les découvertes de jeunes chenilles de noctuelles (Noctuidae) se sont multipliées au cours des dernières semaines dans le feuillage de légumes fruits sous verre. On les détecte aux trous qu'elles font en rongant les feuilles. Lorsqu'on secoue les plantes, les chenilles se laissent souvent choir au bout d'un fil de soie. Il est recommandé de contrôler les cultures.

Pour lutter contre les chenilles de noctuelles (*Noctuidae*) dans les cultures de **poivrons** de plein champ et de serres, on peut utiliser, en respectant un délai d'attente de 3 jours *Bacillus thuringiensis* var. *aizawai* (XenTari WG), *Bacillus thuringiensis* var. *kurstaki* (Dipel DF) ou Spinosad (divers produits).

Toutes les données sont fournies sans garantie. Pour l'utilisation de produits phytosanitaires, respecter les consignes d'application, les charges et les délais d'attente. De nombreuses indications et charges sont révisées dans le cadre du réexamen ciblé des produits phytosanitaires autorisés. Il est recommandé de consulter DATAphyto ou la banque de données de l'OFAG avant toute utilisation. Pour consulter les résultats du réexamen ciblé, voir :

<https://www.blv.admin.ch/blv/fr/home/zulassung-pflanzenschutzmittel/zulassung-und-gezielte-ueberpruefung/gezielte-ueberpruefung.html>

I

## Mentions légales

Données, Informations :	Daniel Bachmann, Christof Gubler & Lisa Maddalena, Strickhof, Winterthur (ZH) Daniela Hodel, Lutz Collet & Lambert Lavigne, Grangeneuve, Posieux (FR) Gaëtan Jaccard, Léa Bonnin, Vincent Doimo & Julie Ristord, OTM, Morges (VD) Martin Keller, Tamara Köke & Esther Mulser, Beratungsring Gemüse, Ins (BE) Eva Körbitz, Simone Aberer & Vivienne Oggier, Landwirtschaftliches Zentrum, Salez (SG) Lukas Müller, Inforama Seeland, Ins (BE) Suzanne Schnieper & Christian Wohler, Liebegg, Gränichen (AG) Philipp Trautzi & Rosmarie Keller, Arenenberg, Salenstein (TG) Anouk Guyer, Martina Keller & Matthias Lutz (Agroscope)
Éditeur :	Agroscope
Auteurs :	Cornelia Sauer, Matthias Lutz, Serge Fischer, Lucia Albertoni, Mauro Jermini (Agroscope) et Anja Vieweger (FiBL)
Photos :	photos 1, 3, 6, 8, 12-13, 15: C. Sauer (Agroscope); photos 2, 11: R. Total (Agroscope); photo 4: L. Müller, Inforama Seeland, Ins; photos 5, 7, 10: V. Doimo, OTM, Morges; photo 9: G. Jaccard, OTM, Morges; photo 14: L. Eppler (Agroscope)
Coopération :	Offices cantonaux et Institut de recherche de l'agriculture biologique (FiBL)
Adaptation française :	Serge Fischer, Christian Linder (Agroscope)
Copyright :	Agroscope, Müller-Thurgau-Strasse 29, 8820 Wädenswil, <a href="http://www.agroscope.ch">www.agroscope.ch</a>
Changements d'adresse, Commandes :	Cornelia Sauer, Agroscope, <a href="mailto:cornelia.sauer@agroscope.admin.ch">cornelia.sauer@agroscope.admin.ch</a>

### Exclusion de responsabilité

Les informations contenues dans cette publication sont destinées uniquement à l'information des lectrices et lecteurs. Agroscope s'efforce de fournir des informations correctes, actuelles et complètes, mais décline toute responsabilité à cet égard. Nous déclinons toute responsabilité pour d'éventuels dommages en lien avec la mise en œuvre des informations contenues dans les publications. Les lois et dispositions légales en vigueur en Suisse s'appliquent aux lectrices et lecteurs; la jurisprudence actuelle est applicable.